

Une loi de programmation Grand âge et Autonomie... de nouveau à l'ordre du jour

La ministre des Solidarités s'est de nouveau engagée en faveur d'une loi de programmation du Grand âge et de l'Autonomie. Maintes fois promise et repoussée, cette loi n'a finalement jamais vu le jour, au grand dam des professionnels du secteur et des élus.

Sur le principe, FO prend acte que l'idée d'une loi sur le sujet soit remise à l'ordre du jour, même si aucune échéance n'est fixée à ce jour.

FO rappelle qu'elle a toujours été favorable à une loi Grand âge et Autonomie, compte tenu du choc démographique qui se profile pour 2030 et de la nécessité que ce sujet fasse enfin l'objet d'un réel débat au Parlement.

Jusqu'à présent, la proposition de loi sur le « bien vieillir », dont la discussion reprend au Parlement, s'est montrée peu ambitieuse et ne règle pas les principaux problèmes structurels existants (ratio de personnel encadrant dans les Ehpad, reste à charge des résidents en Ehpad, manque d'attractivité des métiers au service du maintien de l'autonomie, « financiarisation » de la vieillesse...).

Concernant cette future loi de programmation, FO observe que le gouvernement n'entend pas limiter le grand âge à une question médicale, mais souhaite s'attacher à la personne et la considérer dans sa globalité (adaptation des logements, des territoires, accès à la culture...).

FO sera attentive à ce que cette loi soit à la hauteur des enjeux démographiques, qu'elle garantisse des projets de vie aux personnes en perte d'autonomie, quels que soient leur lieu de résidence et leurs ressources financières, qu'elle mette l'accent sur la prévention de la perte d'autonomie, ainsi que sur les droits des personnes et qu'elle renforce les contrôles concernant la qualité des prestations en Ehpad.

FO sera particulièrement vigilante pour que « virage domiciliaire » ne rime pas avec dégradation de la prise en charge (alors que le secteur de l'accompagnement des personnes âgées à domicile est déjà asphyxié et qu'il faudrait créer au bas mot 100 000 nouveaux emplois pour répondre aux demandes), ce qui aurait pour conséquence de peser encore plus lourdement sur les proches aidants, déjà fortement sollicités et souvent contraints de limiter ou d'arrêter leur activité.

Enfin, une loi de programmation sur le Grand âge et l'Autonomie ne pourra faire l'impasse sur les questions de gouvernance et de financement (aujourd'hui largement insuffisant) de la Branche Autonomie, financement qui, pour FO, doit reposer sur les principes fondateurs de la Sécurité Sociale : « de chacun selon ses moyens, à chacun selon ses besoins ».

Paris, le 21 novembre 2023

Contact :

Eric GAUTRON
Secrétaire confédéral

**Secteur Protection
Sociale Collective**

✉ egautron

✉ @force-ouvriere.fr

☎ 06.45.40.16.57

☎ 01.40.52.83.94